

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du Lundi 11 avril 2022 à 18 H. 30

Convoquée le 4 avril 2022

Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 14

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe
M. WEINBERG J. Adjoint
M. AQUILINA D. Adjoint
M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint
Mme BASSO M.
Mme LE BRETON A.
Mme LEGENDRE M.
Mme SCHONG E.
Mme TEXIER I.
M. BRUNOT S.
M. EEKEN B.
M. JACQUES D.
M SCHMESSER D.

Secrétaire de Séance : Mme TEXIER I. a été élue secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance, et fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 21 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2021

M. WEINBERG présente le document établi par M. DELON trésorier de la commune.

Ce document budgétaire se décompose comme suit :

Section de fonctionnement Résultat de l'exercice 2021

Dépenses	1 157 712.44 €
Recettes	2 957 156.36 €
Excédent	1 799 443.92 €

Section d'investissement Résultat de l'exercice 2021

Dépenses	2 186 730.70 €
Recettes	989 875.77 €
Déficit	1 196 854.93 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote et arrête les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.
- approuve le compte de gestion 2021 de la commune, dressé par M. DELON, trésorier de la commune.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

M. WEINBERG présente le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. WAGNER, Maire.

M. WEINBERG fait savoir que ce document est identique au compte de gestion 2021 établi par M. le Trésorier.

M. WAGNER ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le compte administratif 2021.

M. WAGNER réintègre la séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DE LA COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 799 443.92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 980 217.57 €
Résultats antérieurs reportés	+ 819 226.35 €
Résultat à affecter	+ 1 799 443.92 €
Solde d'exécution d'investissement	- 1 196 854.93 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 486 353.00 €
Besoin de financement	- 1 683 207.92 €
Affectation	+ 1 799 443.92 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 683 207.93 €
Report en fonctionnement R 002	116 235.99 €

FIXATION DU TAUX DES TAXES

M. le Maire fait savoir que la taxe d'habitation est amenée à disparaître complètement et que l'Etat doit compenser cette perte aux communes.

Cette compensation se fera par le biais du transfert de la part départementale de la taxe foncière en faveur des communes.

Par conséquent, le taux de la taxe foncière 2022 est fixé à 20.46 % (taux communal de 2021 : 6.20 % + taux départemental 2021 : 14.26 %)

Ce nouveau mode de répartition n'a aucune incidence sur les contribuables.

La Taxe foncière sur non bâti reste quant à elle fixée à 62.08 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer les taux des taxes 2022, comme suit :

Taxe Foncière bâti	20.46 %
Taxe Foncière non bâti	62,08 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

M. le Maire commente le document budgétaire qui a été étudié en détail lors de la commission des finances du 4 avril dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le budget primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2 665 095.99 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 2 969 649.93 €.

SUBVENTION CCAS 2022

M. WEINBERG fait savoir que le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune demande une subvention de 21 000 €, afin d'équilibrer son budget et de répondre aux besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder la subvention de 21 000 €.

AIDE D'URGENCE EN FAVEUR DE L'UKRAINE

M. WEINBERG propose à l'assemblée d'octroyer une aide d'urgence en faveur du peuple ukrainien, par l'intermédiaire du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Ce montant pourrait être fixé à 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de verser une aide exceptionnelle à l'Ukraine d'un montant de 2 000 €

RECOURS A DES CONTRACTUELS EN CAS DE BESOIN

Le Maire fait savoir que,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.


Puis il précise que dans le cadre des emplois d'été, les candidatures de PILUDU Alessio pour le mois de juillet et de KIFFER Dorian pour le mois d'août ont été retenues.

CONVENTION PLURICOMMUNALE DE COORDINATION DE POLICE MUNICIPALE DE WOIPPY ET LES FORCES DE L'ETAT

M. WEINBERG, informe que

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L512-4 à L512-7,



Vu la convention intercommunale de coordination de police municipale avec les forces de sécurité de l'Etat signée le 29 avril 2016,

Considérant que l'actuelle convention arrive à échéance le 29 avril 2022, et qu'il convient, dès lors, de procéder à son renouvellement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention pluricommunale de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat,

- autorise le Maire à signer ladite convention pour une durée de 3 ans, à compter de sa signature.

DIVERS

Bail de chasse

M. le Maire fait savoir que plusieurs sites (lieudit Chadert - création d'une gravière, Création d'une centrale photovoltaïque, exploitation de la gravière derrière la salle des fêtes) ne sont plus chassables.

Aussi, M. le Maire propose à l'assemblée de revoir le tarif de location de la chasse à la baisse jusqu'à la fin du bail prévu en 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- demande à M. le Maire de diminuer proportionnellement, à la surface déduite, le montant de cette location.

INFORMATIONS

Amicale des 3 Gaules

M. DROUILLEAUX informe que l'assemblée générale de l'Amicale des 3 Gaules a eu lieu le 30 mars dernier.

Un concours de pêche à la truite sera organisé le samedi 30 avril prochain.

Décorations de Pâques

Plusieurs décors (lapins, poules, œufs) ont été créés et installés par le service technique.

Un lapin géant, confectionné grâce à 3 grosses bottes de paille fournies par M. BRUNOT Sébastien, a été mis en place à l'entrée du village. Un grand merci à lui.

Un décor supplémentaire va être installé à la salle des fêtes à l'occasion de la chasse à l'œuf.

Lièvre de Pâques

La chasse à l'œuf aura lieu vendredi 15 avril prochain à 14 H. 30 à la salle des fêtes.

Fête Patronale

Cette manifestation est maintenue et se déroulera le week-end du 6 et 7 août prochain à la salle des fêtes.

Séjour scolaire

Mme JACOBY fait savoir que la classe découverte du canal du midi pour 13 élèves de la classe de Mme CZEMBOR a eu lieu du 20 au 25 mars 2022.

Ce séjour s'est bien déroulé.

Puis, elle communique les remerciements des élèves de la classe de la directrice de l'école du Parc pour le financement du transport.

Borne Numérique

Le contrat de location de la borne d'affichage légale arrive à échéance en août prochain. La sté DIGILOR a proposé un nouvel équipement pour une durée de contrat identique soit 3 ans, mais avec un loyer moindre. Ce contrat a été signé.

Assistantes Maternelles

Il est à noter que 4 assistantes maternelles sont installées sur le ban communal pour une capacité totale de 14 enfants.

Centre aéré

Mme JACOBY fait savoir que 22 enfants fréquentant le centre aéré sont venus en mairie pour découvrir des photos du village, des inondations. Puis ils se sont rendus à l'Eglise, au Château des Sœurs et sur le site de l'ancien moulin. Un grand merci à M. BOUQUE Albert qui a pu leur donner toutes les explications nécessaires et aux Sœurs pour leur bon accueil.

Gendarmerie

M. WEINBERG communique les statistiques des interventions de la Gendarmerie sur la commune d'Hauconcourt sur les périodes de janvier à octobre 2020 et de janvier à octobre 2021.

Collations des Anciens

M. WEINBERG fait savoir que la collation offerte par le CCAS aux Anciens aura lieu le Mardi 17 mai à 12 H à la salle des fêtes.

Anniversaire

M. WAGNER rappelle que le 11 avril 1983 le village était inondé et que dans la mairie une hauteur d'eau d'environ 50 cm y avait été constatée.

Crue de la Moselle

Vendredi 8 avril la Moselle est sortie de son lit. Les barrières se sont fermées pour interdire la circulation des véhicules chemin de Talange. La Moselle est montée très rapidement en 48 heures de 1.30 m à 4 m.

Cimetière

L'inauguration des travaux du cimetière est prévue vendredi 20 mai 2022 à 11 H.

Les premières plaquettes au Jardin du Souvenir ont été fixées.

Centre Commercial Leclerc

M. WAGNER fait savoir que M. BRAMAS PDG du centre Leclerc souhaite installer des bornes de recharges électriques supplémentaires sur le parking, il prévoit également de couvrir une partie du parking avec des panneaux photovoltaïques.

Un magasin PICARD va s'installer dans la cellule située entre O MALO et la MACIF.

Dépôts sauvages

M. le Maire fait savoir que régulièrement on retrouve des dépôts sauvages sur le bon communal.

A titre d'exemple, 80 bidons vides ont été ramassés par le service technique, des pots de peinture, matelas réfrigérateur...

Au lieudit Amelange après le pont de la voie ferrée, nous avons découvert de nombreux pneus, cartons et autres. Toutefois nous avons pu remonter à la personne ayant déposé ces ordures, une facture pour l'évacuation de ces déchets lui a été adressée.

Souvenir Français

M. WAGNER fait savoir que l'assemblée générale du Souvenir Français aura lieu le mercredi 13 avril prochain. Lors de cette séance, il sera acté la dissolution de la section locale du Souvenir Français.

Séance levée à 19 H. 45